



Mairie de La Rivière - Drugeon

PROJET COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 28 Mars 2025

Sur convocation du 21 mars 2025

Secrétaire de Séance : Carine BOURDIN

Votants :

VALLET Christian	X	GRILLON Yohann	X
BOURDIN Carine	X	LONCHAMPT Jordan	Excusé
VUITTENEZ Yannick	X	LORIOD-BOURGON Monique	X
LONCHAMPT Jérémy	X	MONNIER Florent	X
BREITNER Morgan	X	TERRETTAZ Sophie	X
DICHAMP Anthony	X	TRIMAILLE Chloé	X
DROMARD Claire	X	TRIMAILLE Flavien	X
GIRARD Odile	X		

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 28 février 2025
2. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024
3. Vote des budgets primitifs 2025
4. Vote des trois taxes
5. Vote des subventions annuelles
6. Délibérations - approbation des travaux des logements et validation du plan de financement

Ii) Approbation du compte rendu du 28 février 2025

Aucune observation, le compte rendu du 28 février 2025 est adopté à l'unanimité.

II) Approbation des comptes financiers uniques 2024

Monsieur le maire rappelle que le compte financier unique correspond aux anciens comptes administratifs (compte de la commune) et comptes de gestion (compte de la trésorerie).

Il présente les résultats des budgets 2024.

Ces comptes sont votés à l'unanimité des présents. (Monsieur le maire ne participe pas au vote).

Le Conseil valide l'affectation des résultats comme suit :

Bois	Fonctionnement	+ 85 842.86€
	Investissement	- 6 248 €

Commune	Fonctionnement	+ 828 597.97 €
	Investissement	- 258 718.52 €

III) Vote des budgets primitifs 2025

Le conseil vote, à l'unanimité des présents, les budgets 2025.

Budget Bois	Dépenses Fonctionnement :	172 500 €
	Recettes Fonctionnement :	206 242.86 €
	Dépenses Investissement :	56 248 €
	Recettes Investissement :	56 248 €

Budget Communal	Dépenses Fonctionnement :	1 098 240 €
	Recettes Fonctionnement :	1 347 745.45 €
	Dépenses Investissement :	1 471 368.52 €
	Recettes Investissement :	1 471 368.52 €

IV) Vote des 3 taxes

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025. Il est rappelé toutefois que les bases d'imposition, fixées par l'Etat, vont augmenter de 1.7 % en moyenne.

Il vote les taux comme suit :

Taxe Foncière Bâti	30.09 %
Taxe Foncière Non Bâti	18.54 %
Taxe Habitation	15.28 %

V) Vote des subventions annuelles

Le Conseil municipal vote les mêmes montants de subventions qu'en 2024 pour les différentes associations + 50 € pour la ronde de l'espoir qui fera étape à La Rivière Drugeon (course de vélo).

Concernant la subvention à l'association du comice pour faire face aux premières dépenses, il est décidé d'accorder une subvention de 15 000 € dont une partie sera remboursée en fonction des résultats financiers de la journée.

II) Délibérations

Monsieur le maire présente le plan de financement et les différentes subventions attendues dans le cadre du projet de réhabilitation des logements communaux.
Le Conseil, à l'unanimité, valide ce plan de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

**Le Maire,
Christian VALLET**